

Lieu	Busan, Corée du Sud
Date de la mission	25 novembre au 3 décembre 2024

Contexte

Au printemps 2023, le Secrétariat du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) a sollicité l'intérêt du Québec pour représenter les gouvernements infranationaux, comme cela a été fait lors des négociations du cadre Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La participation du Québec aux CIN-2, CIN-3 et CIN-4 a montré son potentiel à jouer un rôle proactif dans ce cycle de négociations.

La réputation du Québec comme acteur influent au sein des gouvernements locaux et infranationaux dans les domaines de la biodiversité et du climat le place en position privilégiée pour promouvoir nos intérêts au sein des instances décisionnelles internationales et démontrer le même niveau d'influence en ce qui concerne la question du plastique.

De plus, le Québec insiste depuis le tout début des discussions entourant le développement d'un accord mondial sur le plastique, pour que celui-ci prenne en compte les compétences des gouvernements locaux et infranationaux en matière de gestion des matières résiduelles. Cette mission permet de maintenir un dialogue ouvert, de collaborer avec les négociateurs canadiens, et de démontrer notre proactivité dans le dossier, mitigeant ainsi le risque d'empiètement sur nos champs de compétences.

En conclusion à la séance de négociation de la CIN-4 tenue en avril 2024 à Ottawa, les négociateurs ont convenu d'utiliser une compilation de leurs travaux comme base de négociation lors de la réunion de la CIN-5 (*Non-paper 3*). Les délégués ont également créé un groupe de rédaction juridique, afin de garantir la clarté juridique du nouvel instrument sur la pollution plastique.

Par ailleurs, les participants ont convenu de deux rencontres intersessions composées de groupes d'experts à composition non limitée (*ad hoc intersessional open-ended expert groups*), dont les travaux seront examinés lors du CIN-5. Ces deux rencontres ont eu deux principaux objectifs :

Mobilisation des ressources et financement : développer une analyse des sources et des moyens potentiels qui pourraient être mobilisés pour la mise en œuvre des objectifs de l'instrument, y compris des options pour l'établissement d'un mécanisme financier, le financement de l'instrument et l'alignement des flux financiers;

Produits plastiques et substances chimiques : analyser les « approches fondées sur des critères » et les « approches non fondées sur des critères », en ce qui concerne les produits en plastique et les substances chimiques préoccupantes dans les produits en plastique et la conception des produits, en se concentrant sur la recyclabilité et la réutilisation des produits en plastique compte tenu de leurs utilisations et de leurs applications.

Ces deux éléments constituent les principaux obstacles à l'aboutissement d'un traité juridiquement contraignant à Busan et sont au cœur des négociations.

Points clés des négociations

- **Responsabilité élargie des producteurs (REP)** : l'un des enjeux majeurs du traité est d'étendre la responsabilité des producteurs de plastiques, qui devraient assumer la gestion des déchets générés par leurs produits. Cela inclut la collecte, le recyclage et la réduction des déchets plastiques en amont de la chaîne de production. Ce principe de "responsabilité élargie" vise à encourager les entreprises à concevoir des produits plus durables et plus facilement recyclables.
- **Limitation de la production de plastiques à usage unique** : les plastiques à usage unique, tels que les sacs en plastique, les pailles et les bouteilles jetables, représentent une part importante de la pollution plastique. Le traité pourrait imposer des restrictions sur leur production et leur commercialisation, tout en incitant à l'usage de matériaux alternatifs et écologiques.
- **Systèmes de recyclage et de collecte des déchets** : le traité pourrait encourager les pays à mettre en place des systèmes de recyclage efficaces, à améliorer la collecte des déchets plastiques et à renforcer les infrastructures de gestion des déchets. Cela inclurait également des incitatifs pour les industries du recyclage afin de créer une économie circulaire viable pour le plastique.
- **Recherche et innovation** : le traité pourrait favoriser la recherche scientifique et l'innovation dans le domaine des matériaux de substitution au plastique, des technologies de recyclage, ainsi que des solutions pour minimiser la production de plastique. Des partenariats internationaux en matière de recherche seraient essentiels pour accélérer le développement de nouvelles solutions.
- **Mécanismes de financement et d'assistance technique** : un des défis majeurs est de garantir que les pays en développement, qui sont souvent les plus touchés par la pollution plastique, aient accès à des financements et à un soutien technique pour mettre en place des politiques efficaces. Le traité pourrait inclure des mécanismes de financement pour aider ces pays à adopter des technologies plus propres et à renforcer leurs capacités en matière de gestion des déchets plastiques.

La cinquième session du Comité intergouvernemental de négociation (CIN-5) sur un instrument international juridiquement contraignant visant à lutter contre la pollution plastique s'est tenue du 25 novembre au 1^{er} décembre 2024 à Busan, en Corée du Sud. Prévue à être la dernière session de négociations, la rencontre de Busan avait l'ambition de finaliser un texte final entériné par l'ensemble des parties.

Objectif(s)

L'objectif de la présence du MELCCFP à cet événement était de participer, en collaboration avec le MRIF, aux négociations de la CIN-5 afin de faire valoir le rôle des états infranationaux dans le cadre de l'accord international, de rencontrer des représentants de gouvernements partenaires, de participer à des événements parallèles, de rencontrer des homologues de la Corée du Sud et de faire la promotion des actions du Québec en matière de lutte contre la pollution plastique.

Résultat(s)

Le Québec a réussi à se positionner comme un joueur proactif au sein de ces négociations. Cette implication permet de renforcer le rôle de leadership et de diplomatie d'influence pour lequel le Québec est reconnu en environnement, en plus d'appuyer l'élaboration actuelle des politiques publiques et les initiatives du gouvernement du Québec en matière de réduction et de gestion responsable des plastiques, de REP et

d'économie circulaire.

Le futur instrument international offre beaucoup de possibilités pour le rôle des États fédérés, puisque les enjeux de pollution par le plastique (environnement, santé), la gestion des matières résiduelles et les principes d'économie circulaire sont majoritairement mis en œuvre par les gouvernements infranationaux et les villes. Malgré l'impossibilité de conclure le cycle de négociations lors de la CIN-5 tel qu'il était prévu, il est recommandé que le Québec poursuive son leadership en prévision de l'adoption du nouvel instrument présentement envisagé pour une session CIN-5.2 qui se tiendra entre 5 et 14 août 2025 à Genève, en Suisse.

À la suite de la conclusion de la CIN-5, une version actualisée et beaucoup allégée du document a été produite par le président. Dans cette version du *Chair's Paper*, deux mentions spécifiques aux gouvernements infranationaux sont incluses (article 8 sur la gestion des matières résiduelles et article 12 sur le renforcement des capacités et la coopération internationale). Le texte ne reflète pas l'ensemble des suggestions de la *High Ambition Coalition*, dont le Canada fait partie, mais il s'agit d'un bon point de départ en prévision de la rencontre du CIN-5.2 en 2025.

La CIN-5 a représenté aussi un moment privilégié pour nouer des relations avec des partenaires d'intérêt, de consolider certains partenariats stratégiques ou de concrétiser des collaborations importantes pour le MELCCFP. Mis à part le suivi des négociations, la participation à cet événement a permis aux représentants du MELCCFP de réaliser des rencontres bilatérales avec différents acteurs socio-économiques et groupes environnementaux présents sur place et de faire valoir les avancées du Québec en matière de gestion de matières résiduelles, de responsabilité élargie des producteurs, d'économie circulaire et de finance durable. Parmi ces rencontres, il est important de souligner :

- Rencontre avec les représentantes de la délégation californienne : M^{me} Zoe Heller - directrice de CalRecycle et M^{me} Mindy McIntyre – directrice adjointe de CalRecycle.
- Rencontre bilatérale avec M^{me} Emmanuelle Bautista, directrice des affaires européennes et internationales de CITEO.
- Rencontre de travail avec l'OCDE : M. Shardul Agrawala, chef de la division environnement, M. Peter Borkey - responsable de l'équipe de l'économie circulaire et M^{me} Elena Buzzi, analyste des politiques environnementales.
- Rencontre bilatérale avec M. Philippe Bolo, député de Maine-et-Loire de l'Assemblée nationale française et coordonnateur de la Coalition internationale des parlementaires contre la pollution plastique.
- Participation aux conférences organisées dans le cadre de l'événement parallèle *Repenser la vie des plastiques*, événement organisé par le ministère de l'Environnement de la Corée du Sud et Korea Environment Corporation.

Les 2 et 3 décembre 2024, les représentants du MELCCFP se sont déplacés à Séoul, où ils ont eu l'occasion de participer à plusieurs rencontres organisées par la Délégation du Québec à Séoul :

- Rencontre avec la haute direction du Global Green Growth Institute (GGGI) – organisation intergouvernementale axée sur la finance durable.
- Rencontre avec des représentants de la Direction de la circularisation des ressources du Gouvernement du Séoul Métropolitain qui ont fait une présentation du système de gestion des matières résiduelles pour la métropole du Séoul.
- Visite-terrain de Séoul Upcycling Plaza – espace dédié à l'exploration des méthodes créatives de réemploi et de réutilisation de produits, objets ou matériaux inutiles ou indésirables, en leur donnant une valeur artistique/commerciale.
- Rencontre avec Korea Institute of Finance.

Faits saillants

- Le 26 février 2025, le sous-ministre adjoint délégué aux Politiques stratégiques et Affaires internationales a donné un aperçu de la prochaine session de la CIN-5.2 et des prochaines étapes à venir, en réitérant le positionnement du Canada pour un traité ambitieux.
- Après la publication du *Chair's Paper*, la DPMR a commenté et transmis ses suggestions au MRIF, via la DRICA, en vue d'être véhiculées auprès des représentants de la délégation canadienne responsables des négociations.

Composition de la délégation gouvernementale

- Jean Lemire, émissaire aux changements climatiques et aux enjeux nordiques et arctiques, MRIF;
- Stéphane Armanda, sous-ministre adjoint à l'expertise et aux politiques en milieu terrestre et du développement durable, MELCCFP;
- Damien Pereira, délégué du Québec à Séoul, MRIF;
- Rachel Lévesque, conseillère senior aux enjeux de sécurité alimentaire (FAO), biodiversité (CDB), et pollution plastique, DOFI, MRIF;
- Cosmin Vasile, chef Division circularité et gestion des plastiques, Direction principale des matières résiduelles (DPMR), MELCCFP.